

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 9 novembre 2022. à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 3 novembre 2022

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Julien BONNETON – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mmes et M. Dominique BERNAT - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Adeline DELMAS

PROCURATIONS : M. Dominique BERNAT o M. Olivier VILLETTELLE
Mme Jocelyne GAGNAL-PIZOT à Mme Sarah VALLUCHE
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES-LOCALES - SUBVENTIONS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PEP 42 POUR LE PRIX LITTERAIRE PEP42-ASSE CŒUR VERT

L'association Pep 42 (Les pupilles de l'enseignement public) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique et complémentaire de l'école. Celle-ci a comme objectifs de favoriser « le droit et l'accès à tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale ».

Une des actions phares de l'association est le « Prix littéraire PEP42 – ASSE Cœur Vert » qui a pour objectif de veiller à ce que chaque élève maîtrise les compétences de base (lire, écrire, compter), transmettre le goût de la lecture à tous les enfants, et assurer l'accès aux livres, c'est-à-dire au savoir, à la connaissance et à la liberté.

Cette année, le Prix littéraire rassemble 115 classes participantes, soit 42 écoles (72 classes), 10 collèges (40 classes), 3 IME (3 classes), représentant ainsi 2 446 élèves répartis sur 30 communes dont l'école B. Magand pour 1 classe.

Pour financer ce prix, l'association PEP42 a plusieurs partenaires financiers : l'ASSE Cœur Vert, le Centre Leclerc Culture, le conseil départemental et diverses communes. Pour aider à financer ce

projet, il est proposé de verser une subvention de 35 € pour la participation de l'école B. Magand.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7 ;

Vu la loi 2000-321 du 12/04/2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants.

Après en avoir délibéré,

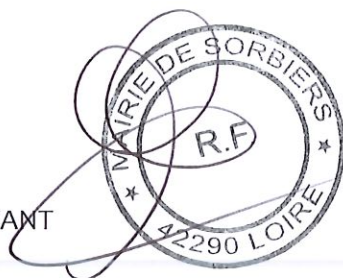
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association PEP 42 d'un montant de 35€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 10 novembre 2022

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.